

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	23.10.2019			DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste		Lié à :(obligatoire) ad 19.021
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi sur la lutte contre la violence domestique		
Contenu : Art. 3, alinéa 1 ¹ L'État soutient les structures offrant un accueil et un appui aux victimes de violence domestique et à leurs enfants. Il <u>participe</u> à leur financement sous forme d'aides financières.		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Gregory Jaquet et Annie Clerc-Birambeau		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :